



Commune  
d'AMPUS

Délibération N° 2014-077

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le quatorze octobre, à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.  
Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger  
MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie  
MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO et Fabien MICHEL.  
Excusée : Laurence COLLADO représentée par Raymond BORIO  
Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 14    Nombre de Suffrages exprimés : 15

**EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET  
REPLACEMENT D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE AU BAS LENTIER**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune va procéder aux travaux d'extension  
du réseau d'assainissement des eaux usées et au remplacement d'une canalisation d'eau  
potable au bas Lentier.

Le Maire précise que cette opération a été inscrite au contrat de territoire de l'année 2012  
passé avec le Conseil Général du Var et que nous avons eu la notification d'une subvention  
de 48 000 Euros le 17 décembre 2012.

Un marché a été lancé et l'entreprise Véolia Eau (TEC) a été retenue par la commission  
d'appel d'offres pour un montant de 75 880,00 € HT soit 91 056,00 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en œuvre de l'ensemble des travaux d'extension du réseau d'eaux usées  
et du remplacement d'une canalisation d'eau potable mentionnés ci-dessus,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le marché avec l'entreprise Véolia Eau (TEC)  
pour un montant de 75 880,00 € HT soit 91 056,00 € TTC,

PRECISE que les dépenses afférentes à cette opération sont inscrites au Budget Eau et  
Assainissement exercice 2014.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

